

Assemblée Générale des adhérents au Plan Groupama Retraite Active – PERP

7 JUIN 2023

Projet de procès-verbal

Membres du Comité de Surveillance :

Roland JOLIVOT, Président
Pierre BEAUMIN
Pascale GAUTHIER
Claude NECTOUX

Participaient également :

Ludovic DUFOUR, administrateur APERIA
Estelle POCHAT, administratrice APERIA
Jean-François LEMOUX, adhérent
Chantal COLOMBIER, responsable des relations avec les associations, Groupama Gan Vie
Sophie LE BERRE, Directrice Technique et Comptable, Groupama Gan Vie
Vincent ROUHIER, expert-comptable de l'association
Eric SCHOTT, chargé des relations avec les associations, Groupama Gan Vie

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation des comptes 2022 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan3
- II. Approbation du budget prévisionnel pour 20247
- III. Questions Diverses8

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Roland JOLIVOT.

Roland JOLIVOT

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir l'Assemblée Générale du Plan Groupama Retraite Active.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour soumettre à votre approbation les comptes 2022 du Plan Groupama Retraite Active et le budget prévisionnel 2024 du Plan.

Selon l'article 39 des statuts de l'Association APERIA, un quorum de 1 000 adhérents ou 1/30^{ème} des adhérents est requis sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée et délibère valablement sans condition de quorum. Pour l'Assemblée Générale ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

Pour la présente Assemblée Générale, 145 adhérents ont remis leur pouvoir au Président et 5 autres sont présents en séance. Le nombre d'adhérents au Plan étant de 6 945, le quorum n'est pas atteint sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement, pour se réunir sur une deuxième convocation.

L'Assemblée Générale sur première convocation est close.

L'Assemblée Générale sur deuxième convocation est ouverte à 11 heures 15.

Roland JOLIVOT

Aucune condition de quorum n'étant nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Approbation des comptes 2022 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et avis du comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2024 ;
- Questions diverses.

Je tiens à signaler le décès de l'un de nos administrateurs, Jean-Claude GIOVANSILI.

Il a beaucoup apporté à cette instance et sa gentillesse ainsi que son expertise nous manquent déjà beaucoup.

I. Approbation des comptes 2022 du Plan « Groupama Retraite Active » après examen du rapport du commissaire aux comptes et Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan

Roland JOLIVOT

Je donne la parole à Sophie LE BERRE.

Sophie LE BERRE

Voici les détails du compte de résultat :

Les charges sont les suivantes :

- Charges des sinistres : 6 794 629 euros ;
- Charges des provisions : - 5 318 847 euros ;
- Participation aux résultats : 2 149 770 euros ;
- Frais d'acquisition et d'administration : 672 029 euros ;
- Charges des placements : 307 304 euros ;
- Ajustement ACAV (moins-values) : 3 749 180 euros ;
- Autres charges techniques : 0 euro ;
- Résultat technique : 0 euro ;
- Soit un Total de charges : 8 354 065 euros.

Les produits sont les suivants :

- Primes : 4 798 931 euros ;
- Produits des placements : 1 798 332 euros ;
- Ajustement ACAV (plus-values) : 1 756 802 euros ;
- Autres produits techniques : 0 euro ;
- Soit un total de produits de 8 354 065 euros.

Abordons à présent le bilan, qui s'établit à 88 137 474 euros et dont le détail de l'actif est le suivant :

- Placements : 65 728 716 euros ;
- Placements représentant les provisions afférentes aux contrats en UC : 17 628 836 euros ;
- Créances : 803 066 euros ;
- Autres actifs : 2 105 264 euros ;
- et Comptes de régularisation actif : 1 871 592 euros.

Le détail du passif est le suivant :

- Capitaux propres : 3 994 886 euros ;
- Provisions techniques : 63 075 058 euros ;
- Provisions contrats UC : 17 628 836 euros ;
- Autres dettes : 1 785 646 euros ;
- et Comptes de régularisation de passif : 1 653 048 euros.

La structure d'actifs est principalement composée d'obligations souveraines et assimilées, à hauteur de 35 %, et d'obligations privées à hauteur de 51 %, soit une répartition stable par rapport à l'année N-1. La part de la trésorerie a été ramenée à 5 %, tandis que compte tenu de la forte remontée des taux, le portefeuille est passé en moins-values latentes, à 4,3 millions d'euros.

La structure d'actifs s'avère très classique, fortement investis en obligations et qui a connu une augmentation drastique des taux et une baisse des plus-values latentes, voire un passage en moins-value latente.

Roland JOLIVOT

Je tiens à saluer le travail fourni par les membres du Comité, responsables du contrôle des comptes, qui ont échangé avec les équipes techniques de l'assureur et obtenu toutes les réponses aux questions posées.

Pierre BEAUMIN

Nous avons participé à une réunion à laquelle Pascale GAUTHIER, Ancelin CHAISE et Chantal COLOMBIER étaient présents, ainsi que Serge LEVEQUE en visioconférence. Après échanges, nous avons obtenu des réponses à toutes les questions que nous avons posées à Ancelin CHAISE ; les comptes nous semblent tout à fait sincères.

Roland JOLIVOT

Nous avons reçu le rapport du commissaire aux comptes le 5 juin 2023.

Le commissaire aux comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2022 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que les comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan au 31 décembre 2022

Sophie LE BERRE

S'agissant de la gestion administrative du plan et plus spécifiquement de Groupama Retraite Active : contrat PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire), rappelons les principaux supports en Unités de Compte :

- Groupama Actions Retraite, support investi majoritairement sur le marché des actions de la zone euro ;
- Groupama Horizon Obligations Monde, support investi en obligations internationales ;
- Groupama Horizon Actions Europe, support principalement investi en actions de sociétés de l'Union Européennes et de la Suisse ;
- Groupama Actions Européennes, support investi sur le marché des actions de la Communauté Européenne ;
- Groupama Gan Pierre, support principalement investi d'actifs immobiliers tertiaires neufs, récents ou restructurés et disposant de labels environnementaux ;
- et un support en euro, Groupama Retraite Euros.

Les cinq modes de gestion sont les suivants : gestion libre, gestion à horizon, gestion PERP (depuis le 10/04/2017), gestion euros (depuis le 10/04/2017), et gestion planifiée (depuis le 10/04/2017).

Les performances 2022 des principaux supports en unités de compte sont négatives essentiellement en raison de l'environnement économique et de la brutale hausse des taux :

- Groupama Actions Retraite : - 3,85 % ;
- Groupama Horizon Obligations Monde : - 13,76 % ;
- Groupama Horizon Actions Europe : - 15,84 % ;
- Groupama Gan Pierre : - 2,37 % ;
- et Groupama Actions Européennes : - 13,70 %.

Depuis le 31 décembre 2022, les différents supports ont évolué comme suit :

- Groupama Actions Retraite : + 5,8 % ;
- Groupama Horizon Obligations Monde : + 1,2 %, notamment suite à la légère baisse des taux ;
- Groupama Horizon Actions Europe : + 7,8 %
- Groupama Gan Pierre : - 1,5 % en raison de la santé du marché immobilier sur ces derniers mois ;

- et Groupama Actions Européennes : +7,1 %, sur un marché en actions en redressement, mais toujours très volatile.

De la même manière, les taux s'avèrent très erratiques et sont 2 à 3 points supérieurs à la moyenne observée au cours des années passées, où les ratios étaient le résultat d'une baisse progressive.

Pierre BEAUMIN

Quelles sont les différences entre Groupama Horizon Actions Europe et Groupama Actions Européennes ?

Sophie LE BERRE

Je ne suis pas en mesure de répondre à votre question ; je tenterai de me procurer les informations.

Sur le fonds euro, le taux de participation aux bénéfices s'est élevé à 1,5 % en 2022.

Par ailleurs, concernant le nombre d'adhésions au plan et le flux de cotisations et de prestations versées au cours de l'exercice, 6 633 contrats étaient en cours au 31 décembre 2022, tandis que 16 rentes ont été mises en service en 2022 (pour un total de 477 rentes à date). En outre, ont été comptabilisées 460 prestations, dont 25 décès, 9 rachats, 42 transferts sortants et 384 termes.

De plus, 4,8 millions d'euros de cotisations ont été perçues en 2022, contre 4,9 millions d'euros en 2021, alors que 6,8 millions d'euros de prestations ont été versées l'an passé, contre 9,1 millions d'euros en 2021.

Parmi les frais prélevés au titre du plan, figurent les frais d'acquisition, égaux à 0,155 million d'euros, des frais de gestion, à hauteur de 0,517 million d'euros, et des frais d'arrérages, qui s'élèvent à 0,016 million d'euros.

Roland JOLIVOT

Notre Comité surveille en permanence la gestion des réclamations ; lors de la dernière réunion, toutes les réclamations présentées avaient été traitées, dont une particulière, qui a pris beaucoup de temps. Le Comité est attentif à l'évolution de la qualité de service.

Par ailleurs, s'agissant de l'avis du Comité sur les grandes orientations de la politique de placement décidées par l'entreprise d'assurance, rappelons qu'en application du décret du 23 novembre 2011, le Comité de surveillance délibère sur les grandes orientations de la politique de placement décidées et mises en œuvre par l'entreprise d'assurance, et son suivi.

La stratégie proposée au Comité de Surveillance lors de la réunion du 17 novembre 2021 consistait en un programme d'investissement de 5 millions d'euros environ issus de la collecte nette et des tombées obligataires à réinvestir en maintenant une cible de trésorerie à 5 % en fin d'année, en investissant en obligations d'entreprises privées et financière de maturité 7-12 ans, et en réalisant, en fonction des conditions de marché, des investissements opportunistes, notamment en obligations souveraines à haut rendement et/ou en actions.

La proposition d'allocation a été acceptée par les membres du Comité de surveillance.

Au cours de l'année 2022, 5 millions d'euros ont été investis en titres obligataires d'Etat et d'entreprises au taux de rendement moyen de 3,28 %.

Jean-François LEMOUX

Que sont les termes ?

Sophie LE BERRE

Il s'agit des liquidations au terme, telles que prévues lors de la souscription du contrat par l'assuré. Le terme prévu initialement reste valable.

Première résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Groupama Retraite Active » pour l'exercice 2022 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de Surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».

La première résolution est approuvée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

II. Approbation du budget prévisionnel pour 2024**Vincent ROUHIER**

Nous n'avons noté aucune variation importante en 2023 concernant les ressources et les emplois ; nous reconduisons le budget à l'identique pour l'année 2024, à savoir les ressources issues uniquement du prélèvement sur les actifs afin de couvrir les emplois, dont le montant devrait avoisiner 16 000 euros en 2024, pour une trésorerie finale prévisionnelle de près de 18 000 euros.

Roland JOLIVOT

La première étude actuarielle que nous avons réalisée nous a éclairés sur le risque lié au passif et sur le risque lié aux liquidités, tous deux couverts ; rappelons que l'audit est intervenu suite à des relations tendues avec l'assureur.

Aucun problème ne se pose aujourd'hui et il ne nous semble pas nécessaire de conduire une nouvelle étude actuarielle. Toutefois, nous avons conservé la provision déjà constituée, compte tenu de possibles turbulences sur les marchés financiers et afin de parer le risque éventuellement lié aux liquidités.

Sophie LE BERRE

S'agissant du risque de liquidités, précisons qu'il est suivi régulièrement et avec attention par l'assureur, sur tous ses portefeuilles.

Pierre BEAUMIN

Il s'agit d'un contrat retraite contraint ; contrairement au PERIN, les possibilités de sortie en capital sont très limitées.

Sophie LE BERRE

Nous évoluons sur un périmètre connu, ce qui facilite les projections et les simulations.

Deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du budget prévisionnel pour l'exercice 2024, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 – 1° des statuts, autorise le Comité de surveillance à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros ».

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

III. Questions Diverses

Roland JOLIVOT

En l'absence de questions diverses, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 heures 50.